



## APPEL A PROJET 2025-2026

en vue du soutien à la première mise en scène  
d'un texte d'expression française d'un(e) auteur(e) vivant(e).  
*(apport en coproduction et tournée commune dans le réseau ATP)*

**Chaque année, la Fédération d'Associations de Théâtre Populaire [F.A.T.P.] soutient un projet de création en diffusant dans son réseau la première mise en scène en France d'un texte francophone d'un(e) auteur(e) vivant (e).**

- Le soutien par la **diffusion** - et donc l'achat du spectacle – se fait dans les différentes Associations de Théâtre Populaire [A.T.P.], sous réserve de disponibilités, notamment des salles. (12 représentations en moyenne)
- L'apport de **coproduction** s'élève actuellement à 20 000 €. la Fédération reçoit à cet effet une subvention du Ministère de la Culture - Direction Générale de la Création Artistique. Ce montant est indiqué sous réserve de l'obtention par la FATP de l'aide accordée par l'Etat.

Le choix de la F.A.T.P. se porte sur le texte **ET** le projet. Nous attirons votre attention sur l'importance accordée - outre à la lecture du texte - à tous les éléments concernant la mise en scène, la scénographie...

## **LES CONDITIONS**

**1 - La date de création devra avoir lieu** au plus tard le 15 janvier 2026 et permettre une tournée entre les mois de janvier et avril 2026 dans les ATP. La tournée dans les ATP du Sud devra pouvoir être réalisée en mars/avril 2026

**2 - Les créations avec un(e) seul(e) interprète et les créations jeune public, les adaptations et traductions** ne sont pas acceptées. S'agissant d'un soutien aux écritures dramatiques contemporaines, les sélections s'attacheront à l'articulation texte/mise en scène

**3 - La plupart des ATP ne gèrent pas de lieu et sont donc tributaires de la disponibilité des salles et des calendriers.** Les fiches techniques des différents lieux sont communiquées à la compagnie dès que le choix du projet soutenu est arrêté.

Ainsi, compte-tenu de cette diversité des lieux et des contraintes techniques il est impératif de remplir les conditions suivantes :

- a. S'adapter aux lieux mis à la disposition de chaque ATP. Intégrer les spécificités techniques **au moment de la conception du décor**. Le spectacle devra pouvoir s'adapter aux différentes salle sans que la qualité en soit impactée
- b. Ainsi les dimensions minimum rencontrées sont : hauteur 4,57 mètres, profondeur 8 mètres et ouverture 12 mètres. L'ouverture maximum est de 17,80 mètres
- c. Certains lieux n'ont pas de cintres, ni de grill technique et les accroches au plafond sont impossibles.

**4 - Le montage, la représentation et le démontage doivent se faire dans la journée [3 services maximum].**

**5 – Le prix de cession d'une représentation** (hors frais de transport et défraiements) ne devra pas dépasser pour les associations membres du réseau ATP **3.900,00 € HT**

**6 - A l'issue de la production, la compagnie fournit à la FATP un compte d'exploitation.**

## LE CALENDRIER

Les dossiers complets de candidature sont à adresser par courriel à [federationatp@gmail.com](mailto:federationatp@gmail.com)  
au plus tard le **15 septembre de cette année 2024 à minuit**

Un accusé de réception vous sera adressé

1. Le bureau de la F.A.T.P. analyse la recevabilité des projets dans le respect des critères de faisabilité et des conditions fixées courant **octobre 2024**, A ce stade, il ne s'agit pas d'une sélection sur des critères artistiques, mais des critères de faisabilité et de respect des conditions de l'appel à projet en termes de date de création, de conditions financières et techniques notamment. A ce stade, le bureau de la FATP ne justifie pas les choix qui sont les siens.
2. Les projets recevables à l'issue de la première analyse sont adressés à chaque association qui, après examen, adresse à la fédération la liste des trois projets retenus par ordre de préférence. Les votes sont cumulés au niveau national et le bureau fédéral retient les 3, 4 ou cinq projets arrivés en tête. Les résultats sont connus aux alentours du **20 décembre 2024**,
3. **Fin janvier 2025**, le Centre National des Écritures du Spectacle [C.N.E.S.] et la F.A.T.P. organisent à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon une rencontre où les 3 à 5 équipes retenues sont invitées à présenter leur projet.
4. Les équipes participantes [en nombre restreint] auront la possibilité d'être accueillies à La Chartreuse avant la présentation, dans des conditions à préciser avec la direction du C.N.E.S.
5. Le conseil d'administration de la F.A.T.P. se réunit à l'issue de ces présentations et échanges pour choisir le projet qui sera coproduit. Après le vote, un seul projet est retenu.
6. Les équipes sont immédiatement informées du résultat de la sélection.
7. La création du spectacle doit avoir lieu après la saison en cours, soit **entre juin 2025 et le 15 janvier 2026** et permettre une tournée dans les différentes A.T.P. entre le mois de **janvier 2026 et la fin de la saison 2025/2026**.

## **LE PROJET**

Par projet, s'entend un dossier comprenant au moins les trois éléments suivants :

### **1 - Le texte terminé, en version paginée**

### **2 –Le dossier de production, incluant notamment**

- La biographie de l'auteur.e) ;
- une attestation de l'auteur.e datée de moins de 3 mois et précisant que le texte n'a jamais été porté à la scène ;
- La note d'intention de mise en scène [précisant le rapport à l'espace, la scénographie, le son, la vidéo, les costumes, le type de jeu... ] ;
- Le CV du (de la ) metteur.e en scène ;
- La distribution connue ou envisagée ;
- Les éléments techniques connus ou envisagés ;
- Le budget de production\* [**hors exploitation**] ;
- Le prix de vente en tournée ATP;
- Les périodes de création envisagées [résidence, date et lieu de la première] et de tournée

### **3 – La fiche synthétique et le budget**

***Les matrices pour la fiche synthétique et le budget vous seront fournies sous la forme suivante :***

***1 fichier en word pour la fiche synthétique***

***1 fichier excel pour le budget***

***Elles sont à demander par courriel à [federationatp@gmail.com](mailto:federationatp@gmail.com).***

*\*La FATP intervient comme coproducteur, et non pas en producteur unique. Les aides financières doivent être bien définies, dans leur état d'instruction. Les bases de calcul des coûts [durée des répétitions, nombre et profil des membres de l'équipe, rémunérations et cotisations sociales] bien précisées.*

## **ENVOI DU PROJET**

Le projet devra nous parvenir par courriel au plus tard

**le 15 septembre 2024 à minuit  
à [federationatp@gmail.com](mailto:federationatp@gmail.com)**

en précisant dans l'objet du courriel : **FATP + « titre du projet ».**

Un accusé réception sera envoyé.

**Les dossiers qui ne seront pas parvenus totalement complétés à cette date ne pourront être examinés.**

Pour faciliter la circulation par courriel entre les différentes ATP, votre dossier de retour sera composé de 3 fichiers :

- 1 fichier en PDF pour le texte
- 1 fichier en PDF pour le dossier de production
- 1 fichier World pour la fiche synthétique et le budget